

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
André Brisson	1.1 Conseiller	13 731	5 062	300	
Michel Bédard	1.2 Maire suppléant	13 304	6 651	894	247
Alain Lauzon	1.3 Conseiller	11 744	5 872		
Jean-Simon Levert	1.4 Maire	35 232	17 616	6 807	3 404
Carol Oster	1.5 Conseiller	11 744	5 872		
Anne Létourneau	1.6 Conseiller	11 744	5 872		
Guy Simard	1.7 Conseiller	11 744	5 872		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).